



# Programme AVOT OUBANIM

## Parachat Metsora - Chabbath Hagadol



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

### 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -  
Enfants pédagogique et ludique

### ? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire  
où les gagnants sont publiés



### 1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une  
communauté avec des cadeaux à gagner



### 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour  
gagner des super cadeaux

### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait  
*Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.*

### PARACHA

Chapitre 14, verset 2

Le Passouk dit : "Ceci est la Torah (loi) du Métsora, le jour de sa purification". La Torah énonce ensuite une série de sacrifices que le Métsora doit apporter ce jour-là.

Nos Sages expliquent que les plaies du Métsora **proviennent du Lachone Hara** qu'il a dit. Les Midrachim et les livres de Moussar s'étendent largement sur la gravité du Lachone Hara, qui est comparé aux **trois 'Avérot les plus graves** (idolâtrie, immoralité et meurtre).

De plus, le Lachone Hara **rend impur la bouche** de celui qui en fait. Même ses paroles de Torah et de prière deviennent impures, et entrent dans le domaine des forces de l'impureté.

C'est pourquoi le roi David nous prévient dans les Tehilim (aux versets 14 et 15 du chapitre 34) de faire très attention à **ne pas dire de mal et des mensonges**, de s'éloigner du mal et de faire le bien. Car le bien n'a

Suite en page 2



### PARACHA SUITE

de valeur que si on s'est **d'abord éloigné du mal**, en s'abstenant de dire du Lachone Hara. Sans cela, il n'arrive pas à l'endroit où il doit arriver.

Par contre, si le Métsora fait Téhouva et se purifie de sa faute, toutes les paroles de Torah qu'il a exprimées trouvent leur **réparation, et sont**

**comptabilisées pour son mérite.**

C'est ce que le Passouk nous enseigne en disant : "Ceci est la Torah du Métsora, le jour de sa purification" : c'est précisément le jour de sa purification que la Torah étudiée par le Métsora après sa faute devient sa Torah, et lui est comptée comme un mérite.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 600

### HALAKHA

Dans ce chapitre qui ne comporte qu'une seule loi, le Choul'han Aroukh dit : "Le Chabbath qui précède Pessa'h est appelé Chabbath Hagadol (le grand Chabbath), en raison du grand miracle qu'il y a eu ce jour-là".

#### ? De quel miracle s'agit-il ?

En 2448 (l'année de la sortie d'Égypte), Hachem a demandé aux Bné Israël de prendre, le **dix Nissan, un agneau** par famille, et de le garder **quatre jours dans leurs maisons, jusqu'au quatorze Nissan**, où ils l'offriraient en **sacrifice** (en Korban Pessa'h).

Cette année-là, le dix Nissan était un Chabbath. Et les Égyptiens, voyant les Bné Israël ramener chez eux des agneaux (un par famille), leur ont demandé pourquoi ils agissaient ainsi. Les Bné Israël ont répondu : "Hachem nous a dit que si nous faisons sur terre la Che'hita à l'agneau, qui est l'une de vos divinités, Il fera Lui-même, dans le Ciel, la Che'hita à votre divinité".

En entendant cela, les Égyptiens étaient furieux. Ils ont voulu faire du mal aux juifs, mais n'ont rien pu faire.

En souvenir de ce grand miracle, le Chabbath qui précède Pessa'h a été appelé le grand Chabbath.

#### ? Pourquoi avoir retenu précisément la date du Chabbath, et pas celle du dix Nissan, pour rappeler ce miracle ?

L'une des réponses à cette question est donnée par le Lévousch, qui explique que c'est parce que c'est précisément le Chabbath qui a suscité l'étonnement des Égyptiens. En effet, ces derniers savaient que les Bné Israël respectaient le Chabbath et que, par conséquent,

ce jour-là, ils ne touchaient pas aux animaux. Or le dix Nissan 2448, ils les ont vu prendre des animaux, et les rentrer chez eux. Et ils ont donc été, à juste titre, étonnés.

Une deuxième réponse, donnée par le Maguen Avraham, nous dit que le **dix Nissan est la date de décès de Myriam** ; et certains jeûnent ce jour-là. C'est pourquoi il ne convenait pas de fixer une fête à cette date.

Une troisième réponse, donnée par le 'Hizkouni, explique que la Mitsva que les Bné Israël ont accompli ce Chabbat là, en prenant les agneaux comme Hachem le leur avait demandé, est la première Mitsva qu'Hachem leur a officiellement ordonnée (avant cette date, les Bné Israël accomplissaient aussi des mitsvot, mais de manière facultative).

Pendant Chabbath Hagadol, au lieu de dire "Chabbath Chalom" comme d'habitude, certains ont l'habitude de dire "Chabbath Hagadol Chalom Oumévorakh". Ils montrent ainsi que ce Chabbath est particulier.

Entre parenthèses, en hébreu, le mot "**Chabbath**" est féminin (dans Lékhà Dodi, par exemple, on parle de "Chabbath Malkéta / la reine Chabbath"). Mais en vérité, il peut aussi être employé au masculin. Et c'est le choix que les Hakhamim ont fait en appelant le Chabbath qui précède Pessah "Chabbath Hagadol", et pas "Chabbath Haguédola".

**Chabbath Hagadol Chalom Oumévorakh !**



## MICHNA

La deuxième partie de la Michna dit que la femme d'un Talmid Hakham peut prêter à la femme d'un 'Am Haarets (un ignorant) un tamis et une passoire, et faire avec elle les actions suivantes : **trier le blé, le moudre, tamiser la farine**. Mais elle ne doit plus se rendre chez la femme du 'Am Haarets dès le moment où celle-ci verse l'eau dans la farine, car **on ne soutient pas la main de ceux qui font des 'Avérot**.



**Explication :** cette deuxième partie de la Michna ne parle plus seulement de la Chemita, mais de toutes les années.

La première partie de la Michna parlait d'une femme de 'Am Haarets qui était soupçonnée de **ne pas respecter les lois de la Chemita**.

La deuxième partie de la Michna parle d'une femme de 'Am Haarets qui est soupçonnée de **ne pas prélever les Teroumot et les Ma'asserot**, c'est-à-dire les prélèvements obligatoires à donner aux Cohanim et aux Lévi'im.

Elle nous dit que lorsque cette femme emprunte un tamis ou une passoire à une femme de Talmid 'Hakham,

celle-ci peut les lui prêter. Elle peut même l'aider à trier le blé, le moudre et tamiser la farine. Car la plupart des 'Amé Haarétsim (ignorants) prélèvent les prélèvements obligatoires. Et comme la Michna le dit plus loin, c'est aussi permis pour **maintenir le Chalom entre les gens**.

Ces permissions ne s'appliquent cependant que lorsque le blé est sec. Car dès qu'il est mouillé, on bascule dans des **lois de pureté et d'impureté**. Tant que le blé est sec, il ne reçoit pas l'impureté ; mais dès qu'il est mouillé, il peut la recevoir.

Or les 'Hakhamim considèrent que les 'Amé Haarétsim, leurs femmes et leurs enfants ne font pas attention à ne pas se rendre impurs. Qu'ils sont certainement tous impurs.

Par conséquent, dès que la femme du 'Am Haarets va commencer à pétrir sa pâte, cette dernière deviendra impure. Et lorsqu'elle en prélèvera la 'Halla, elle le fera en état d'impureté.

C'est pourquoi, dès ce moment, la femme du Talmid 'Hakham devra s'en aller, et ne plus continuer à aider sa

*Suite à la page 6*

KÉTOUVIM  
HAGIOGRAPHES

A l'occasion du décès de Rav 'Haïm Kanievsky, nous allons expliquer un Passouk qui décrit la trajectoire des Tsadikim.

Dans celui-ci, le roi Chlomo déclare : "**Le sentier des Tsadikim est comme une lumière qui brille**. Il va et illumine jusqu'à la splendeur du jour". Il compare ici l'évolution du Tsadik et sa révélation aux yeux du monde au **jour qui se lève**.

A l'aube, la lumière commence à pointer progressivement. Puis le soleil s'élève petit à petit dans le ciel, jusqu'à atteindre l'horizon, où il procure le plus de lumière et de chaleur.

Le Malbim explique qu'en hébreu, le mot Dérekh désigne la grande route, et le mot Ora'h fait référence au petit sentier.

La vie du Tsadik commence comme un petit sentier discret, parfois tortueux et plein de difficultés. Mais le roi Chlomo promet que même si le **début de ce sentier est parfois éprouvant**, au fur et à mesure que le Tsadik s'attache au service divin, la lumière commence à pointer, puis devient comparable au **soleil qui éclaire** et qui, même s'il est camouflé par les nuages, se révèle un jour.

**Que son mérite soit pour nous une bénédiction !**

Après des années d'études de la Torah dans la discrétion et l'assiduité, Rav Kanievsky a commencé à être repéré par son entourage. Petit à petit, on est venu le consulter pour des **questions de Torah**, puis des **conseils**, puis des **Brakhot** ; jusqu'à ce que sa maison soit devenue un **point de rencontre universel**. Pour des milliers de gens, c'était l'adresse où il fallait se rendre !

Le Métsoudat David ajoute que, de même que le soleil s'élève dans le ciel jusqu'à atteindre le point culminant d'où il répand toute sa lumière et sa chaleur, **plus le Tsadik avance en âge, plus il va en resplendissant**.

Le Tsadik et le Talmid 'Hakham ne subissent pas la dégradation que la plupart des gens subissent avant leur décès. Leur lumière va en grandissant.

Jusqu'à son décès, **Rav Kanievsky n'a cessé d'illuminer de plus en plus**. A 94 ans encore, il continuait à éclairer le monde. A conseiller, à bénir, à trouver des solutions aux problèmes des gens...





## NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, nous ne lisons pas la Haftara habituelle (celle de parachat Tsav), mais celle de Chabbath Hagadol. Elle est tirée du livre de Malakhi.

### ? Qui était Malakhi ?

Le dernier prophète. C'est par sa prophétie que se termine le livre des Néviim (prophètes).

Le Even Ezra trouve une allusion au fait que Malakhi soit le dernier prophète dans le verset 22, qui se situe vers la fin de la Haftara de cette semaine, et où Malakhi dit : **"Souvenez-vous de la Torah de Moché, Mon serviteur"**.

Il explique que, pour Malakhi, c'est une manière de dire : "Après ma mort, il n'y aura plus d'autres prophètes. Et c'est à travers la Torah que vous saurez comment vous comporter".

### ? Qui était Malakhi lui-même ?

La Guemara Méguila, page 15, cite trois opinions :

- Rav Na'hman dit que Malakhi est Mordékhaï Hayéhoudi ; et Malakhi est un surnom, car Mordékhaï était, à la fin de Méguilat Esther, le second du roi A'hachvéroch ;
- Rabbi Yéhochoua ben Kor'ha dit que Malakhi est Ezra ;
- nos Sages disent que Malakhi est un prophète, qui s'appelait ainsi.

Rabbi Yéhochoua ben Kor'ha n'explique pas d'où il sait que Malakhi est Ezra. Mais le Radak explique que Ezra et Malakhi ont exprimé les mêmes reproches au peuple juif (ils lui ont reproché, entre autres, d'avoir épousé des femmes étrangères et d'avoir profané Chabbath). C'est pourquoi Rabbi Yéhochoua ben Kor'ha dit que Malakhi est Ezra.

### Malakhi :

- faisait partie de la **Knesset Haguédola**, la grande assemblée qui comportait cent vingt Sages, qui ont institué les lois concernant le comportement juif jusqu'à la fin des générations ;
- a prophétisé dès la **deuxième année du règne de Darius II** (le fils de la reine Esther, qui a ordonné la

reconstruction du Beth Hamikdach) ;

- a tenu à assister à la **reconstruction du Beth Hamikdach**.

Trois prophètes ont connu cette période : **'Hagai, Zékharia et Malakhi**.

Après une série de reproches adressés au peuple juif (entre autres, ne pas avoir donné aux Cohanim et Léviim les prélèvements qui leur sont dûs, et ne pas avoir soutenu le maintien du Beth Hamikdach), Malakhi annonce qu'à la fin des temps, Hachem va nous envoyer **le prophète Élie** (qui, dans le texte, est appelé Elia).

Le verset dit : "Voici, Je vous envoie le prophète Elia, avant que n'arrive le jour d'Hachem, le grand et le redoutable. Et il ramènera le cœur des pères vers les enfants, et le cœur des enfants vers les pères, de peur que Je vienne et que Je frappe toute la terre, et que Je détruise tout le monde".

La Guemara Édouyot explique que le prophète Élie ne viendra pas pour rapprocher les Juifs de la Torah. Il viendra essentiellement pour établir le Chalom (la paix) dans le peuple juif.

C'est pourquoi :

- il ira voir les **enfants**, et leur parlera avec douceur, pour leur dire : "Incitez vos parents à faire téchouva" ;
- il ira voir les **parents**, et leur parlera avec douceur, pour leur dire : "Incitez vos enfants à faire téchouva".

Car si vous n'avez pas fait Téhouva lorsqu'Hachem se dévoilera au monde, Hachem détruira le monde, 'Has Véchalom.

A la fin de la Haftara, nous répétons le verset : "Voici, Je vous envoie le prophète Elia, avant que n'arrive le jour d'Hachem, le grand et le redoutable" ; et le mot "Hagadol (le grand)" employé dans ce verset est justement l'une des raisons pour lesquelles ce Chabbath s'appelle **Chabbath Hagadol**.



## HISTOIRE

Rav Kanievsky a écrit un gros livre de lois qui était prêt à être imprimé. Il fallait juste, pour le compléter, que le Rav puisse voir les **ailles d'une sauterelle** Cachère.

Il a demandé à sa femme de lui chercher des photos de sauterelles dans des encyclopédies. Mais finalement, les photos ne répondaient pas à sa question, et l'impression du livre a donc été retardée. Jusqu'au jour où, en plein repas de Chabbath, une sauterelle s'est posée à la fenêtre du Rav, en face de lui. Il l'a observée attentivement, et a déclaré qu'il avait, maintenant, **tous les renseignements dont il avait besoin concernant les lois des sauterelles**. Et dès qu'il a dit cela, la sauterelle s'est envolée... Cette histoire montre combien Hachem aidait le Rav à comprendre des sujets complexes de la Torah. Mais elle ne s'arrête pas là.

Un jour, une dame est venue voir une Rabbanite, car elle désirait **se rapprocher de la Torah**, tandis que son mari (qui était un professeur de zoologie) s'y opposait, car il trouvait que la Torah contredisait la science.

La Rabbanite a proposé à la dame de l'accompagner chez la Rabbanite Kanievsky, qui saurait lui dire quelques mots d'encouragement.

La Rabbanite rassura la dame en lui disant : "Puisque vous faites tout votre possible pour vous rapprocher d'Hachem, Hachem va vous aider à y arriver, comme Il a aidé récemment mon mari en lui envoyant la sauterelle dont il avait besoin pour comprendre son sujet de Halakha !" Elle lui raconta alors l'histoire de la sauterelle.

Après être rentrée chez elle, la dame raconta cette histoire à son mari. Mais celui-ci s'écria avec colère : "C'est n'importe quoi ! En tant que professeur de zoologie, je suis bien placé pour te dire qu'une sauterelle ne se déplace jamais seule, mais toujours en groupe !"

A peine a-t-il dit cela qu'une sauterelle est entrée chez lui par la fenêtre, et s'est posée sur sa table, sous les yeux du couple éberlué !

L'homme a ensuite reconnu son erreur, et la véracité de la Torah. Il a accompagné sa femme dans sa démarche de Téchouva, et ils ont fait, ensemble, une Téchouva complète.

Mais l'histoire continue :

Un jour, un jeune homme a insisté pour entrer chez Rav Kanievsky. Il voulait absolument lui demander pardon !

Il raconta : "Une fois, mon Rav nous raconta l'histoire de la sauterelle de Rav Kanievsky, je me suis levé et j'ai crié que je n'en croyais pas un mot ! Puis j'ai quitté le cours. En rentrant chez moi, j'ai constaté avec effroi que ma chambre était envahie de sauterelles ! Aucun de mes voisins n'avait cela ! Seulement moi ! J'ai compris que cette sanction venait directement du Ciel, parce que j'ai méprisé la véracité de l'histoire de Rav Kanievsky et le niveau du Rav qui, d'après moi, ne méritait pas un tel miracle. Et maintenant, je veux lui demander pardon".

On accepta de le faire entrer, même si ce n'était pas le moment où le Rav recevait, normalement, les gens. Avec beaucoup de modestie, le Rav a immédiatement pardonné. Et dès que le jeune homme est retourné chez lui, il n'y restait plus une seule sauterelle !

CHMIRAT HALACHONE  
en histoire

Le Yalkout Chimoni nous enseigne : "Hachem dit : Je peux vous épargner tous les malheurs mais, devant la médiance, Je ne peux rien. Alors, gardez-vous de cette faute et il ne vous arrivera aucun mal !" (Yalkout Chimoni 933)

LE CAS  
DE LA SEMAINE

Réouven se plaint auprès de Chimon à propos de son professeur de Kodèch, qui est Rav, et qui explique parfois très rapidement certaines parties du cours.

## QUESTION

Chimon a-t-il le droit d'accepter les propos défavorables de Réouven au sujet de son professeur de Kodèch ?



## Réponse

Chimon n'a pas le droit de prêter foi aux plaintes de Réouven sur son professeur de Kodèch qui est Rav. La Torah nous demande explicitement de juger favorablement, encore plus quand il s'agit d'une personne craignant D.ieu.



## Question

'Haï et ses amis ont prévu de sortir ensemble au zoo. Ils se sont donnés rendez-vous à 14 heures devant le zoo. À l'heure dite, les amis se retrouvent comme convenu et se dirigent ensemble vers l'entrée. C'est alors que 'Haï se rend compte qu'il a oublié l'argent pour payer le ticket d'entrée. Très embêté, il demande à ses amis s'ils peuvent lui prêter de quoi régler, mais ils n'ont pas suffisamment d'argent sur eux qui leur permettrait de payer l'entrée à 'Haï. Il décide alors de faire quelque chose d'interdit : il profite d'un moment d'inattention du gardien et se faufile vite à l'intérieur du parc, sans payer. Ce qu'il ne savait pas, c'est qu'une personne derrière lui l'a vu et est parti le dire à la direction. Le gardien

part alors à sa recherche, mais le zoo étant grand, il a beaucoup de mal à le retrouver. Ce n'est qu'une fois que 'Haï a fini sa visite que le gardien le trouve. Ce dernier lui ordonne alors de payer immédiatement la valeur d'un billet d'entrée, mais 'Haï le surprend alors : il lui dit que, bien qu'il soit d'accord sur le fait qu'il lui est interdit d'entrer sans payer, il ne pense quand même pas être dans l'obligation de payer. Selon lui, puisque le zoo n'a rien dépensé pour lui et qu'il était ouvert de toute façon, il ne leur a rien fait perdre et il n'y a donc pas de raison de l'obliger à payer. Mais le gardien du zoo ne veut rien entendre et lui dit que du moment qu'il a profité, il doit payer.

GUEMARA



'Haï doit-il payer le prix que coûte un billet d'entrée au zoo après qu'il soit rentré sans payer ou non ?

A toi !



- Baba Kama 20a "Amar Léi Hadar Be'hatser 'Havero" jusqu'à "Itnehit", ainsi que page 20b "Ta Chema Rabbi Yehouda" jusqu'à "Amar Rabbi Yo'hanan Tsarikh Léa'alot..."
- Tour ('Hochen Michpat) chapitre 363 alinéa 6.
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 363 alinéa 6.

## RÉPONSE

Nous trouvons une discussion dans la Guemara quant à la loi de celui qui profite d'autrui sans que cela ne lui nuise en rien. Selon Rav Kahana il est exempté de payer dans un tel cas, par contre Rabbi Abahou est d'avis qu'il reste obligé de payer. Cependant, le Tour précise que même selon Rav Kahana, si le propriétaire lui a explicitement interdit de le faire, il devra lui payer dans tous les cas. S'il en est ainsi, puisqu'il est clair que la direction du zoo interdit de faire une chose pareille, et qu'elle a même installé un gardien pour cela, ils l'ont donc explicitement interdit et 'Haï devra payer l'entrée au zoo.

Suite de la page 3

MICHNA  
SUITE

voisine, **pour ne pas aider ceux qui font du mal.**

La Michna dit ensuite que tout ceci n'a été permis que pour maintenir le Chalom.



**Explication :** Nous devons aller jusqu'à la limite possible pour **ne pas créer de division dans le peuple**, et que les Talmidé 'Hakhamim puissent vivre en paix avec les 'Amé Haarétsim.

Tant qu'on soupçonne un 'Am Haarets d'une faute, le Talmid Hakham et son épouse ont le droit de l'aider. Mais

lorsque cette faute est certaine, ils doivent se retirer.

La Michna conclut en disant : "Soutiens la main des Goyim pendant la Chemita (en leur souhaitant bonne chance, bon travail...), mais pas la main d'un Israël. De même, on salue les Goyim et on prend de leurs nouvelles pour maintenir le Chalom."



**Explication :** Pour maintenir le Chalom, certaines choses sont permises envers des juifs et envers des non-juifs. Car le Chalom avec tout le monde est important.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



**Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77**

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com